



## COMMUNIQUE DU PÔLE HSE

### **Protocole COVID-19 pour matches officiels à 11 sur les terrains de SAVENAY, MALVILLE et PRINQUIAU.**

**Catégories concernées** : Pôle Compétition (Seniors Masculins, Seniors Féminins),  
Pôle Formation (U16-U17-U18),  
Pôle pré-Formation (U14-U15).

1-Le club a nommé un référent COVID-19 en la personne de M. Vincent COCHARD. Il sera assisté par le délégué de terrain du SMPFC sur les sujets liés aux bancs de touches. Le rôle du référent sera de sillonner et répéter ou faire respecter les consignes. En cas d'absence, il nommera un suppléant.

2-Affichage des règles sanitaires (mairie ou club) :

- Port du masque obligatoire à chaque entrée du stade
- Distanciation du public

3-Public :

- Les tribunes du stade de Prinquiau seront fermées au public.
- Les tribunes du stade de Savenay seront ouvertes au public avec respect de la règle ci-dessous :
  - a-Les sièges devront être marqués un sur deux en diagonale.
  - b-Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à chaque entrée de la tribune.
- Le public a interdiction de déambuler autour du terrain sans masque ou alors il s'assoit sur la chaise qu'il aura apportée. Interdiction de prêter du matériel pour s'asseoir.
- Des bancs seront mis à disposition du public avec marquage pour distanciation.
- Sanitaires public ouverts limités et désinfectés toutes les 30 minutes avec du gel en vaporisateur.

4-Protocole sanitaire rédigé par le club et validé par le maire, en amont :

- Attestation de regroupement de -10 personnes signée et envoyée à la mairie au moins 72h avant la rencontre (document fourni par la mairie concernée).
- - Arrivée au stade séparément des joueurs en respectant les gestes barrières (pas d'embrassade, pas de serrage des mains, ni de check, distance d'un mètre entre chaque personne).
- Vestiaires et douches interdits aux joueurs et aux dirigeants. Voir avec la mairie concernée pour un vestiaire ou un local (sans douche) pour les arbitres (un par local).
- Causeries faites en extérieur avec masques ou distanciation.
- Bancs de touche avec port du masque obligatoire sauf le coach qui donne les consignes de jeu.
- Les bancs de touche seront marqués pour respecter la distanciation.
- Matériel sportif désinfecté avec une pulvérisation d'eau de javel avant et après match.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour les deux équipes et les arbitres.

- Pas de chasuble pour les échauffements.
- Les joueurs devront apporter leur bouteille d'eau individuelle.
- Feuille de présence de tous les acteurs (joueurs, dirigeants, arbitres, délégué de terrain, barmen, coach) sera complétée par l'intendant de l'équipe du SMPFC. Cette liste est gardée pendant 30 jours. Elle sera mise à disposition des autorités sanitaires en cas de visite inopinée ou sur demande.
- L'éducateur désigné ramasse le matériel et les ballons. Il désinfecte le matériel par pulvérisation d'eau de javel sur celui-ci (pulvérisateur et gants jetables mis à disposition dans le local matériel par le club). Il met de côté les ballons utilisés dans un sac à ballon prévu à cet effet. Ces ballons ne seront pas utilisés pendant 48 heures (conformément au Protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif aux accueils collectifs des mineurs sans hébergement du 17 juillet 2020 : la mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, crayons, etc.) est permise lorsqu'un nettoyage quotidien est assuré ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

#### 5-Buvette :

- Uniquement en extérieur.
- Le paiement par TPE (CB sans contact) sera privilégié.
- Un plan ci-joint montre le dispositif sanitaire mis en place (gel entrée/sortie avec sens de circulation, distanciation d'un mètre). Ce plan sera adapté en fonction des stades.
- Les barmens seront au nombre limité de 3 avec port du masque et gants obligatoires.
- Uniquement des boissons en prise individuelle (canettes, gobelets ou tasses jetables).
- Les collations seront individuelles et emballées.
- Les clients ou joueurs prennent leur consommation ou collation et s'en vont. Pas d'attroupement de plus de 10 personnes.
- Une poubelle sera mise à disposition du public et des consommateurs en sortie de bar pour jeter les gobelets et autres déchets.

Le Pôle Hygiène-Sécurité-Environnement, le 26 août 2020.

